

Le pilotage de la protection de l'enfance : acteurs et outils

Journée d'étude de l'ONED
22 janvier 2016

Discours d'introduction

Gilles SÉRAPHIN,
Directeur de l'ONED

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les vice-présidentes et vice-présidents en charge de l'enfance et de la famille,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame la conseillère,

Mesdames les directrices des directions centrales,

Mesdames et Messieurs les magistrates et magistrats,

Mesdames et Messieurs les élus associatifs,

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs enfance et famille,

Mesdames et Messieurs les praticiens de la protection de l'enfance, que ce soit à un poste de direction, d'encadrement ou d'accompagnement en direct,

Mesdames et Messieurs les chercheur(e)s et étudiantes et étudiants,

Mesdames et Messieurs les membres du GIP Enfance en danger,

Chères et Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir, en tant que Directeur de l'Oned, d'introduire cette journée consacrée au thème : « Le pilotage de la protection de l'enfance : acteurs et outils ». Commençons par un constat :

Le pilotage de la protection de l'enfance est une question souvent évoquée, mais peu débattue en tant que telle.

Certes, nous distinguons une exception notable : le rapport de la MAP consacre une partie à ce thème, puis, comme nous l'a dit Madame la Présidente, la réforme législative en cours et la feuille de route ministérielle abordent ce sujet.

Dans les débats, de nombreuses expressions sont utilisées : « pilotage » justement, « coordination », « gouvernance », « chef de file »... Ces expressions sont associées à des verbes : échanger, piloter, coordonner, articuler, collaborer, transversaliser...

Derrière cette multiplicité, quelques idées fortes, sous formes de questions transversales, transparaissent :

- a. Au final, quel est le sens de la protection de l'enfance ? Quelles sont les spécificités de cette politique publique ?
- b. Quels sont les objectifs de cette politique publique et comment sont-ils définis ?
- c. Qui est acteur de cette politique ? Quelles sont les articulations entre ces acteurs ? Qui donne la direction et les repères ?
- d. Comment et avec quels outils ces acteurs agissent-ils ?

Ces questions sont complexes. Comme nous l'a rappelé la Présidente, il faut en effet distinguer non seulement les niveaux de pilotage (principalement le niveau national et celui départemental), mais aussi, les nombreux acteurs à chacun de ces niveaux. De plus, il s'agit de repérer et de comprendre les articulations entre eux.

C'est pourquoi nous avons organisé la journée en plusieurs temps.

Tout d'abord Madame la Ministre, lors de son allocution introductive, retracera le contexte politique de cette journée, en ce qui concerne cette question du pilotage de la protection de l'enfance. Elle nous précisera notamment la réforme législative actuellement en débat et elle nous présentera surtout la mise en pratique de cette réforme, sous la forme d'une feuille de route qu'elle a élaborée il y a maintenant plus d'un an et qu'elle met en œuvre au quotidien.

Après l'intervention de Mme la Ministre, deux des rapporteurs de la MAP « Protection de l'enfance » souligneront les aspects de leur rapport qui portent sur cette notion de « pilotage ». Ils nous diront quel sens ils donnent à ce pilotage, et nous feront part de leurs analyses sur la façon dont il est exercé et sur la façon dont, selon eux, il devrait être exercé.

Ensuite, une table-ronde abordera la question du pilotage au niveau national. Quatre acteurs de la protection de l'enfance interviendront : la DGCS, la DPJJ, un magistrat en charge de la formation des magistrats coordonnateurs et l'ADF.

Après le déjeuner, une table-ronde abordera le niveau départemental. Elle sera introduite par une courte présentation des derniers travaux de l'Oned qui portent sur certains outils du pilotage : les

ODPE, les schémas départementaux, les dispositifs de remontée des données, issus de la loi de 2007, du décret du 28 février 2011 et la démarche de consensus de 2013.

À ce stade, permettez-moi une petite incise dans cette allocution. D'une façon plus générale, au-delà de cette présentation, l'ensemble de nos études abordent finalement cette question de pilotage : à titre d'exemple, on peut citer les rapports sur les jeunes majeurs, intitulé : « L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs », réalisé avec le soutien du Ministère de la famille, ou celui sur l'accueil familial qui pose la question : « l'accueil familial, quel travail d'équipe ? ». On peut également citer comme travaux à venir le prochain rapport sur les pupilles ou l'étude sur le projet pour l'enfant. Enfin, citons comme dernier exemple, notre prochain appel d'offres de soutien de recherche, portant sur la notion de « personne de référence en protection de l'enfance » qui contribuera lui aussi à cette réflexion.

Durant la table-ronde qui suivra, interviendront nombre d'acteurs de la protection de l'enfance au niveau départemental : un directeur Enfance-Famille, un directeur d'association habilitée, un représentant de l'Andass, celui de l'Andef, une parquetière, une vice-présidente...

La matinée et l'après-midi se concluront par des échanges avec vous, le public. Notez donc bien vos questions, afin d'être concis lorsque vous aurez la parole.

Enfin, la journée se conclura par l'intervention de l'un des principaux experts, penseurs et animateurs des politiques publiques décentralisées, notamment de la protection de l'enfance : Robert Lafore, Professeur des Universités, lequel a d'ailleurs commencé sa carrière de recherche par une thèse portant sur la protection de l'enfance. Il aura le rôle de grand témoin. Il tirera ainsi les fils des échanges et dévoilera les lignes de fond, les non-dits, les fractures peut-être, les forces en jeu. Il aura en quelque sorte le rôle d'un géologue qui dévoile la tectonique des plaques, en ce qui concerne cette belle politique publique qui nous réunit : la protection de l'enfance.

Je laisse donc la parole à Madame la ministre, Madame Laurence Rossignol, Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées, et de l'Autonomie.